

Politique 19 : Plan de sécurité

La gestion du Plan de sécurité est du ressort de la direction générale du Centre FORA. Les membres du conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que le Centre FORA a bel et bien des directives claires en matière de santé et sécurité.

Directives en matière de sécurité

Le Centre FORA occupe deux salles de classe dans l'édifice de l'École secondaire Hanmer. Les employés du Centre doivent donc adhérer aux directives mises en place par le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO – 2018)

Ces directives se trouvent en annexe à ce document. Les directives du CSPGNO comprennent notamment :

- Un **Guide des mesures d'urgence**. Celui-ci contient les rubriques suivantes :
 - Introduction
 - Ressources disponibles au Comité de gestion d'urgence
 - Références juridiques
 - Fondements
 - Objectif
 - Coordonnées des personnes-ressources
 - Directives générales
 - Exercices d'évacuation
 - Mesures spéciales
 - Procédures d'évacuation
 - Évacuation des élèves souffrant d'un handicap
 - Diffusion des mesures d'urgence au grand public
 - Produits dangereux
 - Mesures d'urgence en cas de menaces de bombe.
 - Tornade
 - Et les annexes suivantes :
 - Formulaire à remplir suite à l'appel
 - Rapport après l'alerte
 - Exercice d'évacuation en cas d'incendie
 - Plan de l'école

- Un **Guide de procédure de confinement** (2011) comprenant les rubriques suivantes :
 - Introduction
 - Qu'est-ce qu'un confinement ?
 - Les trois types de confinement
 - Le confinement barricadé (Code rouge)
 - Le confinement pour la sécurité (Code bleu)
 - Le confinement pour urgence environnementale (Code vert)
 - Qui décide d'imposer un confinement ?

Directives spécifiques aux membres de l'équipe du Centre FORA

Consignes à observer en cas d'incendie

Dans le cas d'un incendie, les membres du personnel et tous les visiteurs qui se trouvent sur les lieux doivent suivre les consignes suivantes :

1. Déclencher l'avertisseur d'incendie. Ne pas essayer d'éteindre le feu (à moins d'avoir reçu la formation requise).
2. Rester calme.
3. Composer le 911 et donner le nom et l'adresse complète du Centre FORA.
4. Appeler la direction de l'École secondaire Hanmer pour l'avertir que vous avez composé le 911 à cause d'un feu. **Numéro : 705-969-4402**
5. Fermer les portes à l'intérieur des unités et les portes qui mènent à l'extérieur.
6. Quitter les lieux en sortant par la porte la plus proche et se rendre à côté de l'édifice de l'École secondaire Hanmer.
7. S'assurer que toutes les personnes qui étaient présentes ont évacué les locaux.
8. Attendre l'arrivée des pompiers.
9. Ne pas retourner dans le bâtiment avant que la personne responsable de l'évacuation de l'École secondaire Hanmer donne le feu vert.

Lignes directrices

Les exigences suivantes peuvent fournir un degré minimal de sécurité en cas d'incendie :

1. S'assurer que les espaces et les sorties soient désencombrés en tout temps.
2. S'assurer que les portes de sortie ne soient pas fermées à clé, verrouillées, ou retenues par une chaîne, ni de l'intérieur ni de l'extérieur, de sorte à ne pas empêcher les gens d'évacuer les lieux en cas d'urgence.
3. S'assurer que les matériaux combustibles ne s'accumulent dans aucune partie d'une sortie de secours ou de toute autre issue.
4. Garder les voies d'urgence et les chemins d'accès dégagés et facilement accessibles au Service des incendies.
5. S'assurer que le CSPGNO conserve le matériel de protection contre l'incendie en bonne condition en tout temps.

Dans la plupart des situations d'urgence, les membres du personnel ne devraient pas essayer d'éteindre le feu. Or, il se peut qu'une personne ayant reçu la formation requise utilise effectivement et efficacement un extincteur pour éteindre le feu.

Inspection et entretien de l'extincteur

L'inspection et l'entretien des extincteurs sont effectués régulièrement par les responsables du CSPGNO. Le Centre FORA n'est pas responsable des extincteurs.

Alerte à la bombe

Mesures à prendre en cas d'une alerte à la bombe

1. Composer le 911 et demander à la police de se rendre immédiatement.
2. Appeler la direction de l'École secondaire Hanmer pour l'avertir que vous avez composé le 911 à cause d'une alerte à la bombe. **Numéro : 705-969-4402**
3. Le Centre FORA doit être évacué. S'éloigner de l'édifice. Chaque personne doit apporter ses objets personnels, y compris les sacs afin que les policiers n'aient pas à les vérifier.
4. Quitter les lieux en sortant par la porte la plus proche et se rendre à côté de l'édifice de l'École secondaire Hanmer.
5. Il n'est pas recommandé de déclencher l'avertisseur d'incendie.

Responsabilités

- La direction générale, ou dans son absence l'appui en administration (ou la personne responsable à la réception), est la personne qui assure la liaison entre la police et les autres organismes d'urgence. Ceci se fera en collaboration avec la direction de l'École secondaire Hanmer ou son délégué.
- La police, la direction générale et la direction de l'École secondaire Hanmer interrogent la personne qui a reçu l'appel pour obtenir les renseignements suivants :
 - l'heure de l'alerte
 - les paroles exactes
 - le sexe et l'âge approximatif de l'appelant ou de l'appelante
 - les caractéristiques de la voix de l'appelant ou l'appelante (accent, ton, diction, timbre, défauts d'élocution, etc.)
 - l'attitude de l'appelant ou de l'appelante (émotionnelle, calme, fâchée, etc.)
 - les bruits de fond
 - l'appelant(e) semblait ou ne semblait pas connaître la région.

Fouille et évacuation

- Puisque les membres du service de la police du Grand Sudbury ne sont pas familiers avec le domaine et le contenu, ils ne sont pas ordinairement impliqués dans la fouille d'un engin apparent. Quand une fouille doit être effectuée, on peut communiquer avec d'autres unités des explosifs de la Police provinciale de l'Ontario pour obtenir des conseils ou pour savoir quel genre d'objet il faut tenter de trouver.

Adoptée le 01-06-01

Révisée le 13-02-13

Révisée le 16 octobre 2020